



AVIS DE RECRUTEMENT

LA COMMISSION NATIONALE DES MARCHÉS PUBLICS (CNMP)

Avec la collaboration de

LA BANQUE MONDIALE (BM)

Recrute

QUATRE (4) CONSULTANTS AUDITEURS POUR SON UNITÉ D'AUDIT, DE DOCUMENTATION ET DE STATISTIQUES (UADS)

TERMES DE RÉFÉRENCE

Dans le cadre des réformes économiques engagées par le Gouvernement de la République d'Haïti, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) hérite de la mission d'assurer la régulation et le contrôle du système de passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public. Elle doit, en outre, assurer dans la transparence la plus totale, la bonne utilisation des deniers publics dans les processus de passation des marchés publics, conduire la modernisation du système et instaurer un climat plus propice à la participation des entreprises nationales et internationales à la commande publique.

La CNMP, dans le cadre de l'opérationnalisation de son plan stratégique, a créé et mis en place, au cours de l'exercice fiscal 2020-2021, une Unité d'Audit de Documentation et de Statistiques (UADS) ayant pour principale attribution de conduire des missions d'audit des marchés publics. La réalisation de ces missions doit permettre à l'institution d'exercer pleinement le contrôle a posteriori des marchés publics¹, de contribuer au renforcement du système national des marchés publics ainsi que de la lutte contre la fraude et la corruption dans les marchés publics à travers des mesures de régulation.

2. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

Conduire des missions d'audit de conformité des marchés publics et d'évaluation de la performance des acteurs du système national des marchés publics.

3. PRESTATIONS ET QUALIFICATIONS DES MEMBRES DE LA CONSULTATION

Sous la Direction des membres de la Commission nationale des marchés publics et la supervision du Secrétaire technique principal de la CNMP à travers le Responsable de l'Unité d'Audit de Documentation et de Statistiques (UADS), la consultation aura pour principale mission d'assurer le contrôle a posteriori des procédures de passation et d'exécution des marchés publics passés par les autorités contractantes et sur lesquels la CNMP n'avait pas exercé de contrôle a priori.

¹ Conformément à l'article 221 de l'arrêté du 26 octobre 2009 fixant les modalités d'application de la loi du 10 juin 2009 sur les marchés publics

La consultation sera notamment amenée à :

- a) Planifier et mener des missions d'audit ;
- b) Rédiger des rapports de d'audit ;
- c) Préparer et élaborer les documents relatifs aux activités de l'UADS ;
- d) Répertorier toutes les informations et documents relatifs au contrôle a posteriori des marchés publics ;
- e) Traiter tout dossier technique transmis par le Secrétaire technique principal, dans le respect des règles ;
- f) Apporter des conseils et proposer des solutions lorsqu'un problème surgit au sein de l'UADS ;
- g) Interagir au quotidien avec les autres cadres du Secrétariat technique de la CNMP ;
- h) Participer aux activités du Secrétariat technique ;
- i) Exécuter les directives et orientations données par la Commission ;
- j) Assurer le suivi des recommandations des missions d'audit des procédures de passation et d'exécution des marchés publics auprès des autorités contractantes ;
- k) Participer au renforcement des capacités des membres des Commissions Ministérielles et Spécialisées des Marchés Publics (CMMP/CSMP) ;
- l) Rédiger un rapport mensuel décrivant l'ensemble des activités réalisées durant la période, ainsi que la performance atteinte et l'ensemble des propositions d'amélioration en relation avec son activité ;
- m) Concevoir et gérer les bases de données relatives aux marchés publics ;
- n) Faire les suggestions jugées utiles à l'amélioration du système national de passation et de gestion des marchés publics ;
- o) Effectuer toutes autres tâches répondant à ses attributions et à ses qualifications.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Les auditeurs internes / Secrétaires techniques recrutés ont le profil suivant en qualifications et expériences :

- a) Sont de nationalité haïtienne ;
- b) Jouissent de leurs droits civils et politiques ;
- c) Sont de bonne vie et mœurs ;
- d) Ont une bonne connaissance de l'administration publique haïtienne ;
- e) Sont détenteurs d'un diplôme universitaire en Droit, en Administration publique, en Economie, en Finances, en Gestion, en Statistique ou toute autre discipline technique liée aux marchés publics ;

- f) Ont une formation en audit ;
- g) Ont au minimum cinq (5) ans d'expériences professionnelles dans l'un des domaines précités dont au moins un (1) en passation des marchés ;
- h) Ont une excellente capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et une aptitude à communiquer oralement ;
- i) Ont une bonne connaissance des procédures nationales de passation et d'exécution des marchés publics et de celles des bailleurs de fonds ;
- j) Sont aptes à utiliser Internet et les logiciels informatiques courants (Word, Excel, Access, PowerPoint) ;
- k) Font montre d'initiative, de maturité, de discipline, de discrétion et d'intégrité ;
- l) Ont d'excellentes qualités interpersonnelles pour collaborer efficacement avec les pairs ;
- m) Font preuve de flexibilité dans les situations exigeantes qui nécessitent de gérer simultanément une variété de tâches, de responsabilités et de changer les priorités et les échéances.

5. CONDITIONS / DUREE ET MODALITÉS DE PAIEMENT DU CONTRAT

1. Les contrats qui seront conclus avec les Consultants s'étaleront sur une période d'un (1) an et débuteront à la date indiquée dans l'ordre de démarrage des prestations ;
2. Les services des Consultants seront fournis sous la supervision directe du Responsable de l'Unité d'audit, de documentation et de statistiques de la CNMP ;
3. En contrepartie des services fournis et conformément au Chronogramme des missions d'audit, un montant annuel sera versé aux Consultants sur une base mensuelle payable en gourdes au taux de la Banque de la République affiché la veille du jour de paiement. Les redevances fiscales et légales seront déduites sur chaque paiement selon la législation haïtienne régissant la matière.

Les candidats (es) intéressés (es), possédant les qualifications requises, sont invités (es) à déposer leur dossier de candidature à l'adresse ci-dessous, aux jours ouvrables, entre 9 heures am et 4 heures pm, du lundi 27 mai au vendredi 7 juin 2024 sous pli cacheté avec la mention :

Attn : Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), Dépôt de candidature pour le poste de Consultant auditeur.

Le dossier doit comprendre:

1. Un curriculum vitae détaillant son cursus de formation et son expérience professionnelle ;
2. Une lettre de motivation manuscrite ;
3. Les copies des pièces justificatives (diplôme, attestations d'emplois antérieurs, deux (2) photos d'identité couleur de date récente et de format passeport) ;

4. Un (1) certificat de bonne vie et mœurs délivré par le greffe du Tribunal de première instance de Port-au-Prince ;
5. Trois (3) lettres de référence.

Adresse : **Commission Nationale des Marchés Publics**
 Local de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP)
 32, Rue Louverture
 Pétion-Ville, Haïti